

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants : Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

### **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que selon l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale que la présente séance soit tenue à huis clos;

### **EN CONSÉQUENCE;**

**2020-113**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos;

QUE Madame Suzanne Paradis, journaliste pour le journal communautaire *Le Reflet du canton de Lingwick*, assiste également à la séance via Skype.

QU'un enregistrement audio de la séance sera disponible sur le site web du Canton.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 05.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-114**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout du point n° 16.1 *Abri permanent - assurances*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-115**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS ET/OU DOSSIERS**

Les travaux pour la fondation de l'abri permanent, situé au centre du village, ont débuté le 19 mai dernier. La structure a été construite dès que la fondation fut terminée, soit le 28 mai. Les travaux sont presque achevés, il reste des ajustements à faire à la fondation, de l'isolation autour et du remblaiement.

Concernant le projet de la route 257, le programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) a été réouvert et la MRC a déposé le projet, soit la première partie admissible au RIRL et représentant un montant de 3 470 578 \$, le 27 mai 2020. Si le projet est accepté, les travaux devront être réalisés d'ici le 31 décembre 2020. Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés au 31 décembre 2020, l'aide financière au taux de 90 %, sera ajustée au prorata des coûts réellement engagés à cette date.

Le vendredi 22 mai 2020, la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, a annoncé la réouverture possible des bibliothèques pour le vendredi 29 mai. Dans un modèle "sans contact", la bibliothèque municipale pourra offrir le prêt de documents imprimés.

#### **5. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

##### **- La mairesse Céline Gagné**

- Membre d'office de tous les comités municipaux
- Représentante à la MRC
- Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
- Équipe de développement du Haut-Saint-François
- Comité de la route 257
- Comité de sécurité public MRC
- Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
- *Communication Haut-Saint-François* (MRC)

4 mai séance du conseil

7 mai rencontre comité route 257 par vidéoconférence

12 mai atelier de la MRC par vidéoconférence

20 mai conseil des maires de la MRC par vidéoconférence

21 mai entrevue d'un candidat pour le poste d'inspecteur en bâtiment

25 mai atelier du conseil

#### **6. MEMBRES DU CONSEIL – RAPPORT DES ACTIVITÉS**

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en mai 2020.

##### **- Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

4 mai séance du conseil

25 mai atelier du conseil

##### **- La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

4 mai séance du conseil  
14 mai rencontre pour l'abri permanent  
25 mai atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

4 mai séance du conseil  
14 mai rencontre pour l'abri permanent  
25 mai atelier du conseil

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

4 mai séance du conseil  
29 mai préparation du refuge des monarques

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
- Comité consultatif en environnement (CCE)

4 mai séance du conseil  
14 mai rencontre pour l'abri permanent  
25 mai atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**

- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

4 mai séance du conseil  
21 mai c.a. *Régie incendie des Rivières*  
25 mai atelier du conseil

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**2020-116**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE M. Guy Lapointe, conseiller au siège n° 2, soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **7.2 OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** l'accès des citoyens aux bureaux municipaux, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire déclenché par la situation de la COVID-19, doit être statué par résolution du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent essentielles et que, dans ce contexte, il serait possible pour les citoyens de se rendre aux bureaux de leur municipalité, afin d'obtenir des services;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2020-117**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal juge le service d'administration de service essentiel pour la bonne marche de la municipalité, puisque celle-ci doit continuer d'offrir les autres services essentiels suivants : entretien du réseau routier, entretien des espaces publics et des édifices municipaux, information aux citoyens, respects des règlements et émission de certificats ou permis, ainsi que l'application des mesures d'urgence si nécessaire. Le conseil décrète que, pour ces raisons, le bureau municipal est ouvert aux citoyens. Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, recommandées par la Santé publique, doivent cependant être appliqués par les employés et par les visiteurs. Advenant le cas où, des cas de la COVID-19 étaient déclarés dans la municipalité, le port du protège visage, de part et d'autre, serait recommandé lorsque des visiteurs se présentent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **7.3 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**2020-118**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de M. Marc Bilodeau à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, responsable de l'application des règlements municipaux, conciliateur-arbitre en vertu de l'article 35 de la LCM, agent d'application du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments à propulsion mécanique* sur le lac Moffatt, responsable de la *Loi sur les compétences municipales* ainsi que de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à compter du 3 juin 2020.

L'horaire de travail est défini comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et décembre, sa présence sera requise une journée de 7 heures par mois.

À partir du mois d'avril jusqu'au mois de novembre inclusivement, une (1) journée de 7 heures par semaine.

Salaire : le salaire sera tel que prévu dans les conditions et échelles salariales adoptées par la municipalité.

L'indemnité afférente au congé annuel (4%) sera versée à chaque paie.

Congés fériés : Selon les normes du travail (5% hebdomadaire)

À cause de la nature de son travail, le travail supplémentaire exigé pour certains dossiers sera rémunéré au même tarif que les heures régulières.

Les frais de déplacement sur le territoire de la municipalité pour l'exercice de son travail lui seront remboursés selon le règlement en vigueur.

Toutes les formations, rencontres, etc. se déroulant en dehors des limites de la municipalité devront être autorisées par le conseil.

Les frais exigés pour la formation et/ou rencontre seront calculés de la façon suivante :

- 100 % aux frais de la municipalité de Lingwick, si cela concerne la réglementation applicable sur le secteur de la localité;
- À part égale entre les municipalités ayant recours aux services de M. Marc Bilodeau lorsqu'il s'agit d'une loi, réglementation, politique, informations, etc. qui concernent les municipalités en général et après approbation du conseil municipal de Lingwick.

Le contrat couvre la période du 3 juin au 31 décembre 2020. Une période de probation de 4 mois est accordée à M. Marc Bilodeau, après cette période son statut de permanent à temps partiel sera confirmé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **7.4 VENTE DU 41, CHEMIN DU BELVÉDÈRE À M. MARC-ANDRÉ PARENT**

**ATTENDU QUE** le canton de Lingwick a mis en vente 14 terrains résidentiels situés sur le chemin du Belvédère;

**ATTENDU QUE** M. Marc-André Parent a fait savoir par écrit à la municipalité son désir d'acquérir le terrain ayant le numéro d'immeuble 41 ;

**ATTENDU QUE** M. Marc-André Parent a remis un montant de neuf cents dollars (900 \$) à la municipalité, montant représentant le dépôt d'achat ;

2020-119

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU que le Canton de Lingwick vende à M. Marc-André Parent le lot 4 851 976 du cadastre du Québec, et ayant le numéro d'immeuble 41, chemin du Belvédère, canton de Lingwick, au prix fixé à 4 500 \$ plus les taxes applicables selon la résolution 2011-291.

M. Marc-André Parent s'engage, à titre d'acquéreur, à respecter toutes les conditions édictées par la résolution n° 2011-291 et la résolution n° 2015-111, ces conditions devront être spécifiées au contrat de vente.

Selon les conditions de vente du terrain, l'acte de vente notarié devra être signé au plus tard 60 jours suivant la réception de cette résolution et ce, aux frais de l'acquéreur.

Il sera loisible à l'acquéreur de faire effectuer des tests de percolation et autres sur le terrain avant la signature de l'acte de vente à la condition qu'au préalable, il remette à la municipalité une preuve de couverture d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal d'un million de dollars et la maintienne jusqu'à la signature de l'acte de vente.

Mme Céline Gagné, mairesse et Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer pour et au nom du Canton de Lingwick l'acte de vente en faveur de M. Marc-André Parent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **7.5 ENGAGEMENT DE CRÉDITS**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-120

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de juin 2020;

<i>Engagements de crédits</i>	
<b>Administration</b>	
Prod. nettoyage, désinf. et papier hyg.	250 \$
Papeterie	100 \$
<b>Total administration</b>	<b>350 \$</b>
<b>Transport – voirie municipale</b>	
Signalisation	200 \$
Lubrifiant	260 \$
Enregistrement - Registre véhicules lourd	144 \$
Piégeage castor (Dell)	200 \$
<b>Total transport – voirie municipale</b>	<b>804 \$</b>
<b>Parcs et terrains de jeux</b>	
Vidange toilette centre-village	150 \$
Peinture, divers parcs et bâtiment	100 \$
Rép. tracteur, fil coupe herbe	60 \$
Pièce abri permanent	50 \$
<b>Total parcs et terrains de jeux</b>	<b>360 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 514 \$</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## 7.6 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil un rapport de l'état des activités de fonctionnement au 30 avril 2020 et celui-ci est déposé.

## 7.7 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE MAI 2020 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
19793	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	2 113,91 \$
19794	Revenu Québec	Remises de l'employeur	5 493,11 \$
19795	Hydro-Québec	Éclairage public	230,68 \$
19796	Marché de la petite école	Subvention 2020	250,00 \$
19797	Hydro-Québec	Garage	726,70 \$
19798	Service cartes Desjardins	Publipostage	44,71 \$
19799	Bell Canada	Ligne fax	81,94 \$
19800	Bell Canada	Ligne garage	81,94 \$
19801	Pierre Chouinard & fils	Diésel	1 952,79 \$
19802	Magasin général Morin	Café, timbres, unions	19,37 \$
19803	Pétroles Sherbrooke	Huile chauffage garage	301,99 \$
19804	JN Denis inc.	Avertisseur, insp., rép.	2 759,84 \$
19805	MRC du Haut-St-François	Tél., quote-parts 2/2	41 228,62 \$
19806	Quinc. N. S. Girard	Fil souder, raclettes, ...	157,81 \$
19807	CSLE	Adhésion 2020-2021	70,00 \$
19808	Vivaco groupe coop	Asphalte, bacs, armat.	817,66 \$
19809	Municipalité de Weedon	Frais inspecteur fév-avril	967,10 \$
19810	TGS Industriel	Torche couper, masques	461,23 \$
19811	Serv. San. Denis Fortier	Cueillette mat. rés. avril	4 488,11 \$
19812	Sel Warwick inc.	Abat-poussière	20 867,96 \$
19813	SC Classique	Balayage de rues	3 104,32 \$
19814	Alsco corp.	Buanderie	113,66 \$
19815	Valoris	Enfouissement	1 653,18 \$
19816	Pièces d'autos Angus	Outils, tie-wraps	260,66 \$
19817	Casey Sylvester	Frais déplacement + cell.	83,61 \$
19818	Axion	Tél. monte-pers. + wi-fi	77,62 \$
19819	Pascal Sévigny	Frais déplacement + cell.	178,39 \$
19820	Paiement reporté		
19821	Alexandre Latulippe	Frais dépl. avril-mai, cell.	293,91 \$
19822	PJB Industries inc.	Pointes carbure niv.	1 151,48 \$
19823	Infotech	Formation	281,69 \$
19824	Centre réno G. Doyon	Bâche	119,55 \$
<b>Total des chèques :</b>			<b>90 433,54 \$</b>
07/05	Salaires	4 employés	2 797,45 \$
14/05	Salaires	5 employés	3 147,99 \$
21/05	Salaires	4 employés	2 797,45 \$
28/05	Salaires	4 employés	2 797,45 \$
01/06	Martin Loubier	Rémunération élu	305,85 \$
01/06	Guy Lapointe	Rémunération élu	305,85 \$
01/06	Sébastien Alix	Rémunération élu	252,47 \$
01/06	Daniel Audet	Rémunération élu	341,45 \$
01/06	Jonatan Audet	Rémunération élu	341,45 \$
01/06	Céline Gagné	Rémunération élu	553,71 \$
01/06	Suzanne Jutras	Rémunération élu	341,45 \$
<b>Total :</b>			<b>104 416,11 \$</b>

2020-121

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 104 416,11 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Certificat de crédit numéro 2020-06-01**

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 104 416,11 \$.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Demande de précisions sur le programme RIRL et sur la journée de présence de l'inspecteur en bâtiment et en environnement (le mercredi).

**9. PAUSE SANTÉ**

De 19 h 51 à 19 h 54

**10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE**

**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12.1 BACS DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE - REMERCIEMENTS**

2020-122

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal remercie les membres du comité consultatif en environnement qui ont dû remplacer l'atelier de fabrication des bacs à compostage domestique, en raison des mesures relative à la Covid-19, par la distribution de bacs déjà fabriqués. Remerciements spéciaux à M. Serge LaRoche qui a fait l'achat du matériel et la fabrication des bacs, à Mme Louise Pigeon qui a aidé à la fabrication des bacs et à MM Daniel Audet et Daniel Gendron qui en ont fait la distribution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**13.1 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'ARRÊTER LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX 5G ET DE FAIRE EN SORTE QUE LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE SOIT ACCESSIBLE À TOUS LES CANADIENS**

**Considérant** qu'il n'a pas été démontré que la technologie 5G est sans danger pour les humains et l'environnement puisque, de l'aveu même de l'industrie, aucune étude n'a été réalisée pour s'en assurer;

**Considérant** que les limites d'exposition du Code de sécurité 6 sont basées sur la prémisse arbitraire selon laquelle les rayonnements micro-ondes ne peuvent avoir d'effets nocifs sur la santé s'il n'y a pas d'échauffement;

**Considérant** que des milliers d'études scientifiques indépendantes ont démontré que de nombreux effets nocifs se produisent à un seuil d'exposition considérablement plus bas que celui du Code 6, lorsque cette exposition dure dans le temps;

**Considérant** que les citoyens canadiens sont de plus en plus nombreux à observer une détérioration de leur état de santé en raison de la contamination électromagnétique de leurs milieux de vie, et à réclamer que des mesures soient prises pour les en protéger;

**Considérant** que les lois et réglementations fédérales actuelles privent les municipalités du droit d'intervenir pour protéger leurs citoyens de cette menace grandissante à leur santé;

**Considérant** que le gouvernement canadien laisse le champ libre aux entreprises de télécommunications pour installer leurs antennes où bon leur

semble, même à quelques mètres du domicile des Canadiens et à proximité des écoles où vont leurs enfants;

**Considérant** que les communications via Internet sont devenues un service essentiel et que la fibre optique est le seul moyen d’y accéder qui ne mette pas en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

**2020-123**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU CANADA :

- De mettre sur pied dans les meilleurs délais possibles un panel d’experts en santé, à l’abri de tout conflit d’intérêt, mandaté pour effectuer un examen exhaustif de l’ensemble de la preuve scientifique, notamment celle concernant la cancérogénicité des rayonnements micro-ondes, en vue d’établir de nouveaux seuils d’exposition, adaptés à chaque type de fréquences et d’usage;
- D’instaurer rapidement un moratoire sur le déploiement de la 5G partout au Canada et d’ordonner la désactivation de toutes les antennes 5G déjà déployées, et ce, tant que l’industrie des télécommunications n’aura pas démontré, à la satisfaction du panel d’experts mentionné ci-haut, que l’ensemble des fréquences et des méthodes de transmission sans fil qu’elle compte utiliser n’auront pas d’effets nocifs sur la santé des humains, de la faune et de la flore, en situation réelle d’usage généralisé, lorsque fonctionneraient les millions d’appareils mobiles 5G des Canadiens, ceux de l’Internet des objets, les capteurs vidéos des villes intelligentes, les voitures autonomes et les futurs compteurs communicants 5G, émettant tous des faisceaux concentrés de micro-ondes hyperfréquences;
- De mettre immédiatement fin à la mise aux enchères de toute nouvelle bande de fréquences du spectre des ondes et de ne les reprendre que si l’industrie des télécommunications démontre, à la satisfaction du panel d’experts mentionné ci-haut, l’innocuité des technologies 5G qu’elle veut utiliser;
- D’invoquer la Loi canadienne sur les mesures d’urgence pour ordonner à l’industrie des télécommunications de mettre immédiatement fin au déploiement de toute nouvelle structure et antenne de téléphonie cellulaire 5G au Canada tant que le Code de sécurité 6 n’aura pas été révisé de la manière précisée ci-haut, que n’auront pas été adoptées de nouvelles limites sécuritaires ayant un caractère exécutoire obligatoire partout au Canada, et n’autoriser l’ajout de nouvelles antennes que si leurs émissions seront conformes à ces nouvelles limites en situation d’usage réel;
- Dans le cadre de sa révision des trois grandes lois canadiennes encadrant les télécommunications, que le gouvernement fédéral fasse une consultation publique donnant aux citoyens riverains de futures antennes une voix prépondérante sur la décision finale, où les entreprises de télécommunication pourront les installer, et qu’il mette en place et finance un régime de surveillance continue et d’inspection sur demande, sans préavis à ces entreprises, afin de garantir aux citoyens que les nouveaux seuils maximums d’exposition seront pleinement respectés.

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de la Santé, au ministre de l’Innovation, des Sciences et du Développement économique et à la députée fédérale de Compton-Stanstead Madame Marie-Claude Bibeau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **13.2 INTERNET HAUTE VITESSE – APPUI À COGECO CONNEXION**

**ATTENDU QUE** dans la situation actuelle où la distanciation sociale est fortement recommandée (voire imposée), il est plus important que jamais que tous les citoyens puissent bénéficier d’un accès aux services internet haute vitesse (aussi appelés “internet large bande”);



**ATTENDU QUE** le service Internet, dans ces conditions, est véritablement considéré comme un service essentiel;

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, Cogeco Connexion travaille en étroite collaboration avec les communautés locales et les différents paliers gouvernementaux, afin de fournir un accès aux services Internet haute vitesse à tous les citoyens et qu'il doit maintenant compléter le travail de couverture et rejoindre les dernières zones encore mal ou non-desservies, incluant tous les organismes à caractère communautaire et les citoyens qui ne disposent pas encore d'un accès adéquat à ce service "essentiel";

**ATTENDU QU'** actuellement, Cogeco Connexion prépare le dépôt de ses propositions de projets au " *Fonds pour large bande* " du CRTC;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) a formellement appuyé les projets proposés par Cogeco Connexion;

#### **À CES CAUSES**

**2020-124**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE suite à la communication de Cogeco Connexion reçue dans le cadre des activités de consultation avec les établissements-clé et organismes qui contribuent au développement communautaire, nous saluons les intentions de Cogeco Connexion inc. à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région et nous les remercions pour l'intérêt qu'il porte au développement de notre collectivité;

QUE nos organismes à vocation communautaire bénéficieraient certainement de l'accès aux services Internet à large bande, lequel est actuellement déficient dans notre région;

QUE nous appuyons ainsi leurs démarches actuelles d'offre de services Internet haute vitesse, pour le bénéfice de tous nos concitoyens;

QUE le Canton de Lingwick encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer les projets proposés par Cogeco Connexion, afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **13.3 NOMINATION – ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES OBSTRUCTIONS EN MATIÈRE DE COURS D'EAU**

**2020-125**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de nommer M. Marc Bilodeau, inspecteur en bâtiment et en environnement, personne désignée au sens de l'article 105 concernant la gestion des obstructions en matière de cours d'eau, en remplacement de M. Fernando Rosas.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **14. LOISIRS ET CULTURE**

#### **14.1 ABRI PERMANENT – ÉLECTRICIEN**

**2020-126**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de retenir les services de Philippe Mercier, entrepreneur électricien, pour les travaux d'électricité qui seront effectués à l'abri permanent, tel que décrit dans l'offre de service datée du 22 mai 2020, dont :

- la déviation des conduits, le transfert du panneau et le rebranchement des fils existants;
- l'installation du chauffage infrarouge (chauffe-terrasse);

- l'installation de l'éclairage;
- l'installation de 4 prise de courant 20 ampères 120 volts dédiées.

Le coût de ces travaux est de 8 175 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **14.2 ENTRETIEN ANNUEL DU SENTIER DU PARC DU BELVÉDÈRE**

**2020-127**

IL EST PROPOSÉ PAR par le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU de réserver les services d'Aménagement Dryades Inc. pour l'entretien annuel du sentier du parc du belvédère, tel que présenté dans leur proposition faisant suite à leur visite du 11 mai 2020. Le coût des travaux est de 125 \$ plus les taxes, incluant le transport.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE**

La liste de la correspondance reçue est déposée.

#### **16. SUJETS DIVERS**

##### **16.1 ABRI PERMANENT - ASSURANCES**

**2020-128**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de contacter la Mutuelle des municipalités du Québec pour assurer le nouvel abri permanent situé au centre du village de Sainte-Marguerite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Mme Paradis demande de qu'elle façon les citoyens peuvent aussi signifier leur appui à Cogeco pour avoir accès à Internet haute vitesse.
- Demande du nom de l'entrepreneur électricien qui fera l'électricité à l'abri permanent et de celui de la compagnie qui fera l'entretien du sentier au parc du belvédère.
- Remerciements pour les bacs de compostage qui ont été offerts aux citoyens en échange d'une participation financière minimale.
- Félicitations pour la belle structure que représente l'abri permanent.

#### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-129**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 38.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

**CANTON DE LINGWICK**

Céline Gagné,  
Mairesse

Josée Bolduc,  
Directrice générale secrétaire-trés.